

Date de création : 01/11/20
Date de mise à jour : 30/06/2021



**Logements PSLA
15 MIG
ZAC du Cormier
17640 VAUX SUR MER**

NOTICE DESCRIPTIVE SERIE NOTAIRE (Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

PRESENTATION GENERALE

Le projet comprend la réalisation des 15 MIG. Le programme respectera le niveau de performance thermique RT 12

GENERALITES

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme Vélocité.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des logements sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.
- aux réglementations de sécurité incendie
- à la réglementation Thermique RT 2012
- à la réglementation acoustique (NRA 2000)
- à la réglementation Handicapée (Réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite)
- à l'étude de sol

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par le bureau de contrôle QUALICONSULT

Il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans le présent cahier et sur les plans attachés au contrat sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et de faisabilité technique telles que définies dans l'acte de vente.

L'implantation, des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif. Les retombées, soffites, faux plafonds qui y sont figurés sont susceptibles d'être modifiés.

Il est prévu que le maître d'ouvrage se donne le droit de remplacer des matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente pour des raisons techniques, de respect des normes, problèmes d'approvisionnement, etc...

Zones sismiques :

La construction respectera sur le plan structurel les règles parasismiques en vigueur, définies suivant la nouvelle carte des aléas sismiques : le projet se trouve en zone de sismicité modérée.

Plomberie / eau chaude sanitaire :

Il pourra y avoir dans des placards ou dans certaines pièces comme les WC ou la salle de bains, pour des besoins techniques, des « nourrices » au sol ou des coffres servant à la distribution de chauffage et de l'eau chaude sanitaire et emplacement comptage éventuel.

SOMMAIRE

1 Contenu

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS	5
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	7
3.	ANNEXES PRIVATIVES	12
4.	EQUIPEMENTS GENERAUX.....	13
5.	ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	15
5.2.1	ÉQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE	15
5.2.2	SERVICE D'EAU CHAUDE.....	15
5.3.1	TELEPHONE.....	15
5.3.2	ANTENNES TV ET RADIO	15
5.3.3	Fibre Optique	15
5.6.1	COMPTAGES GENERAUX	15
5.6.2	SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU.....	15
5.6.3	COLONNES MONTANTES	16
5.6.4	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	16
5.7.1	COLONNES MONTANTES	16
5.7.2	BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS.....	16
5.7.3	COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX	16
5.8.1	COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX partie LOGEMENTS PRIVES	16
5.8.2	COLONNES MONTANTES	16
5.8.3	BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS.....	16
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE (ASL) ET LEURS EQUIPEMENTS	16
6.1	VOIRIES ET PARKING	16
6.1.1	VOIRIES D'ACCES VOITURES ET PARKING	16
6.1.2	TROTTOIRS	16
6.1.3	PARKINGS VISITEURS	16
6.2	CONCIERGERIE.....	17
6.3	CIRCULATION PIETONS	17
6.4	ESPACES VERTS ET EQUIPEMENT	17
6.4.1	AIRES DE REPOS.....	17
6.4.2	PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS.....	17
6.4.3	ENGAZONNEMENT	17
6.4.4	ARROSAGE	17
6.5	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	17
6.6	ÉCLAIRAGE EXTERIEUR	17
6.6.1	SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE	17
6.6.2	ÉCLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES	17
6.7	CLOTURES.....	17
6.8	RESEAUX DIVERS.....	18
6.8.1	EAU	18
6.8.2	GAZ.....	18
6.8.3	POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS	18
6.8.4	EGOUTS	18
6.8.5	EPURATION DES EAUX.....	18
6.8.6	TELECOMMUNICATIONS.....	18
6.8.7	DRAINAGE DU TERRAIN	18
6.8.8	EVACUATION DES EAUX DE PLUIE	18

NOTICE DESCRIPTIVE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

1.1 FONDATIONS

1.1.1 Fouilles

Fouilles en excavation avec évacuation des terres extraites.

1.1.2 Fondations

Fondations béton armé selon étude de sol (semelles filantes ou micro pieux suivant cas)

Traitement antiparasitaire du terrain et des fondations

1.2 MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études structures intégré au marché Gros Œuvre et validées par le bureau de contrôle.

1.2.1 Murs de façade et murs des pignons

Murs extérieurs en briques épaisseur 20 cm / béton armé banché brut apparent suivant plan architecte et étude thermique

Les murs recevront à l'intérieur une isolation en laine minérale suivant l'étude thermique et un doublage en plaque de plâtre.

Les appuis et seuils de fenêtres et portes fenêtres seront en béton brut finition lissée.

1.2.2 Murs porteurs à l'intérieur du logement

Suivant étude structure.

1.2.3 Murs mitoyens séparatifs entre logements

Les murs séparatifs seront réalisés en béton armé banché, épaisseur minimum de 18 cm suivant les normes acoustiques et l'étude structure.

1.2.4 Murs et murets extérieurs divers

Mur en béton banché apparent au pourtour des jardins visibles depuis l'espace central ou depuis le domaine public (localisation précise et hauteur suivant plan architecte)

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers Bas

Il sera réalisé par une dalle désolidarisée sur terre-plein et dalle portée (pour le reste de l'opération) en béton armé, suivant les recommandations du bureau d'études structure et agréé par le bureau de contrôle. Traitement anti termite conformément à la législation en vigueur

Isolation sous chape au Rez-de-chaussée

1.3.2 Planchers intermédiaires

Plancher haut RDC bois osb sur solive.

1.3.3 Planchers hauts RDC sous toiture terrasse inaccessible

Sans objet.

1.3.4 Planchers hauts RDC sous toiture terrasse accessible

Sans Objet.

1.3.5 Planchers hauts R+1 sous toiture terrasse inaccessible

Sans Objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Sur pièces sèches

Cloisons type Placostil 48/72 (ossature métallique isolée acoustiquement, parement en plaque de plâtre jointée de chaque côté).

1.4.2 Sur pièces humides

Mise en œuvre de plaques BA 13 hydrofugé dans les cuisines aux droits des appareils, dans les salles de bain et en cloisons périphérique des plans vasques des WC

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers intérieurs des maisons

Escaliers : bois en « droit » avec marches en bois dur sans contremarches.. La hauteur des marches sera de 0,18 m maximum.

Les bois sont recouverts d'une finition lasurée ou vitrifiée.

1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1 Chutes d'eaux pluviales

EN PVC à l'intérieur des logements et encoffrés selon localisation des plans architecte avec évacuation vers puisard individuel

1.6.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

En PVC rigide placé en gaine et désolidarisé des planchers selon étude structurelle de l'entreprise et conformément à la réglementation acoustique intérieure.

Tuyaux en PVC type urgo pour ventilation primaire réglementaire et raccordement sous dalle.

1.6.3 Canalisations sous-dallage

Canalisations en PVC sous le dallage béton jusqu'à la canalisation principale en sortie de Batiment.

1.6.4 Branchements aux égouts

Raccordement sur égouts existants, conformément la réglementation de la CARA.

1.7 TOITURES

1.7.1 Charpente, couverture et accessoires

Toits en pente composé de la manière suivante :

- Charpente en fermes sur mur de refend

- Pannes et contreventements en bois massif traité
- Couverture en membrane epdm
- Mise en œuvre de solins et accessoires d'étanchéité en zinc

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces du RDC

Toutes les pièces : carrelage grés cérame 45x45, ep 13 mm, plinthes carrelées 70x10mm à bord droit

2.1.2 Sols et plinthes de l'étage

Toutes les pièces : Sol Souple PVC U2P3 de marque GERFLOR ou équivalent, plinthes bois 70x10 mm à bord droit, peintes en blanc
Peinture hydrofuge ou remontées en plinthes PVC dans les salles de bain et WC

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS)

2.3.1 Revêtements muraux des pièces de service

Faïence murale blanche 20x20 dans les salles de bains (pourtour de la douche et de la baignoire, toute hauteur), il n'est pas prévu de faïence au-dessus des meubles vasques, le miroir étant posé sur le plan vasque ni dans la cuisine au-dessus du meuble évier en accord avec l'acquéreur.

2.4 PLAFONDS (SAUF PEINTURES)

2.4.1 Plafonds des pièces intérieures

En plaque de de bois triply, brut.

2.5 MENUISERIE EXTERIEURES

2.5.1 Menuiseries extérieures des pièces principales et pièces de service

Séjours équipés de baie en menuiserie aluminium GRIS selon emplacement, coulissant 3 vantaux compris volet roulant électrique (aluminium)

Chambres équipées de menuiserie aluminium GRIS selon emplacement et de fermetures extérieures par volets roulants PVC suivant plan

Les fenêtres en menuiserie aluminium GRIS des bureaux en étage seront sans occultant.

Double-vitrage à lame à Argon 4/16/4 suivant étude thermique.

Pose en applique intérieure avec reprise de doublage.

2.6 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

Séjours : Volets roulants alu blanc, type monobloc intégrés à la menuiserie, manœuvre électrique.

Chambre : Volets roulants PVC blanc, type monobloc intégrés à la menuiserie, manœuvre électrique.

Localisation : selon plans de vente.

2.7 MENUISERIES INTERIEURES

2.7.1 Huisseries et bâtis

Huisseries sapin englobant les cloisons de 72mm.

2.7.2 Portes intérieures

Portes iso planes à âme alvéolaire à recouvrement. Serrure à mortaiser - (bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC - pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cannes pour toutes les autres portes).

2.7.3 Portes d'entrée des logements

Portes métallique laquée à âme pleine isolante. Joints isophoniques au pourtour avec serrures type européen 3 points.

Clés. Béquilles extérieures et intérieures.

2.7.4 Portes de placards

Pas de placards.

2.7.5 Moulures et habillages

Sans Objet.

2.8 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.8.1 Barreaudage de protection des baies

Sans Objet.

2.8.2 Garde-corps terrasse/balcons

Sans Objet

2.8.3 Portillon d'accès jardin

Portillon d'accès grillagé.

2.8.4 Portail garages

Sans objet

2.9 PEINTURES

2.9.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.2.1 Sur serrurerie

Galvanisé

2.8.2.2 Menuiseries extérieures

Sans objet

2.8.3 Peintures intérieures

Les peintures seront blanches.

2.8.3.1 Sur menuiseries

Préparation adaptée au support. Finition par deux couches de peinture acrylique NF Environnement Classement A pour les émissions de COV. Coloris blanc ou suivant choix architecte.

2.8.3.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches et humides : après préparation soignée adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée pour les pièces humides et finition velours pour les pièces sèches. Classement A pour les émissions de COV.

Murs revêtus de 2 couches de vernis incolore NF environnement pour les murs de refends en béton banché apparent suivant réception de support. Le cas échéant mur mis en peinture acrylique mat coloris blanc NF environnement

2.8.3.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches et humides : après préparation soignée adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée pour les pièces humides et finition mate pour les pièces sèches. Classement A pour les émissions de COV.

2.8.3.4 Sur canalisations et tuyauteries (apparentes dans les logements)

Peinture glycérophtalique.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Evier en résine type Caréa ou équivalent 2 bacs + 1 égouttoir sur meuble PVC Caréa avec 2 portes coulissantes. Robinetterie mitigeuse à tête céramique. Trou scie cloche dans meuble PVC pour passage réseau suivant plan.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution intérieure en tube polyéthylène réticulé (PER) encastrée en dalle lorsque nécessaire et raccords apparents.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production de chauffage ainsi que l'eau chaude sanitaire sera assurée par une chaudière gaz individuelle à condensation et micro-accumulation de marque SAUNIER DUVAL ou équivalent.

Distribution intérieure en tube polyéthylène réticulé (PER) encastrée en dalle lorsque nécessaire et raccords apparents. Compris sonde extérieure de régulation et programmeur.

2.9.2.3 Evacuations

Les évacuations et vidanges sont réalisées en PVC.

2.9.2.4 Distribution gaz

En tube cuivre écroui.

2.9.2.5 Branchements en attente

Pour lave-linge :

Un robinet d'arrêt sur eau froide, et une évacuation EU siphonnées en attente. Emplacement suivant plan de vente.

Pour lave-vaisselle :

Un robinet d'arrêt sur eau froide, et une évacuation EU siphonnées en attente. Emplacement suivant plan de vente.

2.9.2.6 Appareils sanitaires

Coloris blanc.

Salles d'eau :

Pour les T3/T4 baignoire 70x170 acrylique de marque APSELIA ou équivalent compris barre de douche pour support de rideau de douche.

Pare douche ou pare baignoire en option (TMA à la charge du client)

Meuble vasque 2 portes, 1 étagère intérieure. Largeur 60 cm x 46cm profondeur avec miroir 108 cm et réglette. Façade et caisson 18mm, plan vasque céramique ou équivalent. Système porte anti-bruit. Modèle Fedo express ou équivalent.

W.C :

Cuvette en céramique blanc, couleur blanche, avec réservoir de chasse d'eau à double débit 3/6 litres avec bouton poussoir, mécanisme de remplissage silencieux NF1. Abattant double.

Robinet d'arrêt quart de tour

2.9.2.7 Robinetterie

Pour vasque :

Mitigeur PREMIA APSELIA ou équivalent avec mousseur et cran économiseur d'eau. Tête céramique. Tirette latérale

Pour douche :

Mitigeur thermostatique à limiteur de débit et sécurité anti-brulure. Mise en œuvre de douchette avec flexible, barre de douche et support à savon. Marque Ideal Standard ou équivalent.

Robinet de puisage extérieur pour chaque maison à côté des terrasses.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Réseaux encastrés sous fourreau.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Raccordement du logement pour une puissance possible de 9KVA. L'acquéreur ouvre la ligne avec le fournisseur de son choix grâce au consuel remis par le promoteur.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NF C 15.100.

- Appareillage série ODACE SCHNEIDER ou équivalent.
- Les foyers lumineux, les centres, ainsi que les sorties en applique sont équipés d'un socle DCL (dispositif de connexion pour luminaire).
- Tableau d'abonné encastré ou en applique de couleur blanche avec porte et compteur EDF posé par ERDF.
- Une prise PC étanche prévue en extérieur côté jardin.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

1 carillon dans le tableau électrique et un bouton poussoir lumineux avec porte étiquette incorporé, encastré près de la porte palière.

2.9.3.5 Eclairage de la porte d'entrée

Points lumineux extérieurs terrasse et porte d'entrée et cheminements pour les maisons concernées sur détecteur : applique de type Superdelta Visa de Performance Lighting avec lampe fluocompacte.
Vélocité - Notice descriptive type 68

2.9.4 Chauffage, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage et eau chaude sanitaire par chaudière gaz à condensation.

2.9.4.2 Températures garanties

Température garantie dans les diverses pièces par température minimum extérieure de -
5°C. Salles de bains / salles d'eau + 20°C
Séjours, chambres + 18°C
Cuisines + 18°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs à eau marque FINIMETAL type RADIOVESTEUR ou équivalent équipés de robinet thermostatique.

Sèche-serviettes à eau dans les salles de bain type APSELIA ou équivalent.

2.9.4.4 Conduits et bouches d'extraction de la VMC

- Installation de VMC comprenant :

Bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides : salle de bains, salle d'eau, cuisine, WC.

Raccordement jusqu'aux extracteurs mécaniques individuels.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

Grilles d'entrée d'air hygroréglables dans traverse haute des menuiseries extérieures des pièces sèches ou dans les coffres de volets roulants.

2.9.5 Equipements de télécommunications

2.9.5.1 Radio - TV

Nombre de prises conforme à la NF C 15.100. En plus des pièces de vie, une prise TV est prévue dans la chambre principale.

2.9.5.2 Téléphone

Nombre de prises RJ45 conforme à la NF C 15.100. En plus des pièces de vie, une prise RJ45 dans chaque chambre.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS EXTERIEURS PRIVATIVES

3.1.1 Sol

Une place de stationnement aérienne en « evergreen » par logement.

3.1.2 Cheminement piéton

Accès Personnes à mobilité réduite possible par l'ensemble des maisons entre le stationnement et l'accès au logement.

Cheminement piétons privatifs béton balayé

3.1.3 Ouvrages divers

Sans Objet.

3.2 VOIRIE ET PARKINGS VISITEURS

3.2.1 Voirie d'accès

Sans Objet

3.2.2 Revêtements parking visiteur

Sans Objet.

3.2.3 Délimitation au sol, marquage

Sans Objet.

3.3 GARAGES INTERIEURS

Sans objet

3.4 JARDINS ET TERRASSES

3.4.1 Terrasses

Terrasse en lame bois classe 4 sur solive

3.4.2 Haies et plantes grimpantes

Haie plantée le long du grillage séparatif (un seul côté) pour partie

3.4.3 Engazonnement

Sur toute la surface de la parcelle non bâtie et hors voie d'accès et massifs plantés, suivant plan Architecte. Utilisation si possible de la terre végétale du site préalablement stockée avant le démarrage des travaux ou amenée de terre végétale (semis en saison).

3.4.4 Arrosage

Robinet de puisage sur la façade de chaque maison côté jardin.

3.4.5 Terrasse en pleine terre

Sans Objet.

3.5 CLOTURES

3.5.1 Clôtures entre jardins

Clôture en ganivelle hauteur 1m20.

3.5.2 Clôtures en limite séparative des propriétés voisines de l'emprise de l'opération

Néant

3.6 BOITE AUX LETTRES

Batterie de boîte aux lettres commune extérieure.

4. EQUIPEMENTS GENERAUX

4.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS AUX MAISONS ET AUX BATIMENTS

4.1.1 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Bassins de rétention d'eau sous parking, sous voirie et en noue périphérique avec débit de fuite vers le réseau assainissement pluvial communautaire, suivant dimensionnement du BET avec les informations de l'étude de sol et de la loi sur l'eau

4.2 TELECOMMUNICATIONS

4.2.1 Téléphone

Installation conforme aux prescriptions de l'opérateur.

4.2.2 Antenne T.V. et radio

Antenne hertzienne passage sous combles pouvant recevoir les chaînes numériques terrestre et la TNT (décodeur ou adaptateur spécifique à la charge du maître d'ouvrage) sous réserve que la zone géographique soit couverte par les différents opérateurs.

4.3 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local pour les ordures ménagères et le tri-sélectif (commun à l'ensemble du programme)

4.3.1 Alimentation en eau

4.3.1.1 Branchement particulier :

Le comptage individuel sera encastré un regard devant chaque maison et en placards techniques (accessible depuis l'extérieur) pour les appartements en accord avec le concessionnaire. Abonnement à souscrire, au nom de l'acquéreur, pour la livraison des logements pour essai et mise en service des installations et frais correspondants à la charge de l'entreprise jusqu'à réception.

4.3.2 Alimentation en électricité

Réalisation des travaux de basse tension en aval du coffret de fausse coupure, mis en place par ERDF en limite de propriété. Le tableau d'abonné avec compteur à l'intérieur des maisons sera posé et fourni par ERDF. Les autres travaux sur domaine public seront réalisés par ERDF. Abonnement à souscrire, au nom de l'acquéreur, pour la livraison des logements, après fourniture des consuels, pour essai et mise en service des installations et frais correspondants à la charge de l'entreprise jusqu'à réception.

4.3.3 Alimentation en gaz

Réalisation des travaux raccordement en aval du coffret de coupure, mis en place par GRDF en limite de propriété. Les autres travaux sur domaine public seront réalisés par GRDF. Abonnement à souscrire, au nom de l'acquéreur, pour la livraison des logements, pour essai et mise en service des installations et frais correspondants à la charge de l'entreprise jusqu'à réception.

4.4 RESEAUX DIVERS

4.4.1 Poste d'incendie, extincteurs

Borne incendie disponible dans la rue à moins de 200m.

4.4.2 Egouts

Raccordement sur réseaux existants de la ville.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local vélos

Sans objet

4.5.2 Local technique

Sans Objet.

5. ÉQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE collectif

5.2.1 ÉQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans Objet : le chauffage est individualisé

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans Objet : le chauffage est individualisé

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans Objet : le chauffage est individualisé

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans Objet : le chauffage est individualisé

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans Objet : le chauffage est individualisé

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

Adaptations possibles des dispositifs suivants les études d'exécution.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 TELEPHONE

Les résidences seront raccordées au réseau de communication cuivre du distributeur.

5.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

Pour les logements collectifs (bâtiments A et B), il sera prévu une antenne collective par bâtiment avec mise en place de préamplificateur intérieur alimenté depuis la GTL de chaque logement.

5.3.3 FIBRE OPTIQUE

Sans objet

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Aire de présentation collective

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Se reporter à l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable..

5.6.2 SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseurs ou détendeurs si nécessaires.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Se reporter à l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable..

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Se reporter à l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable..

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans Objet.

5.7.2 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet

5.7.3 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX PARTIE LOGEMENTS PRIVES

Sans objet

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Sans Objet. Raccordement individuel

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les logements, dans les entrées ou à proximité dans la G.T.L. réglementaire.

Les lignes de télé report seront ramenées en parties communes pour permettre le relevé à distance des compteurs.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE (ASL) ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIES ET PARKING

6.1.1 VOIRIES D'ACCES VOITURES ET PARKING

Sans objet

6.1.2 TROTTOIRS

Sans objet

6.1.3 PARKINGS VISITEURS

Sans Objet.

Vélocité - Notice descriptive type 68

6.2 CONCIERGERIE

Sans objet

6.3 CIRCULATION PIETONS

Sans objet
d.

6.4 ESPACES VERTS ET EQUIPEMENT

Cet article traite des parties communes à jouissance collective.
Les parties communes à jouissance privative et jardins privatifs sont décrits dans l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

6.4.1 AIRES DE REPOS

Sans Objet

6.4.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Sans objet

6.4.3 ENGAZONNEMENT

Sans objet
.

6.4.4 ARROSAGE

Sans objet

6.5 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet

6.6 ÉCLAIRAGE EXTERIEUR

6.6.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Sans objet
.

6.6.2 ÉCLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Sans Objet, à la charge de la collectivité

6.7 CLOTURES

Sans objet
.

6.8 RESEAUX DIVERS

6.8.1 EAU

L'alimentation en eau se fera aux moyens de branchements sur le réseau de la compagnie concessionnaire et sera distribuée en réseau sous terrain.

Depuis la voie centrale, le lot VRD de l'aménageur assurera l'alimentation en eau des regards implantés sur la parcelle à proximité de la limite de propriété.

Les logements en R+1 du Batiment B seront alimentés en eau depuis l'avenue de la Bigaurette par l'intermédiaire d'un regard situé à l'aplomb du logement en R+1 à alimenter.

6.8.2 GAZ

Chaque logement sera directement raccordé sur les coffrets mis en place par l'aménageur.

Les 3 logements en R+1 du bâtiment B seront alimentés en gaz depuis l'avenue de la Bigaurette par l'intermédiaire de coffrets encastrés en façade du bâtiment B.

6.8.3 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Sans objet.

6.8.4 EGOUTS

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique. Pompe de relevage en fonction des besoins.

6.8.5 EPURATION DES EAUX

Sans objet.

6.8.6 TELECOMMUNICATIONS

Voir paragraphe 5.3

6.8.7 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet

6.8.8 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE

Sans objet

.

Fait, à La Rochelle, le 30 Juin 2021

Le VENDEUR

Le RESERVATAIRE

Signature précédée de la *mention manuscrite* « Lu et Approuvé »